

12 JANVIER 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarifs des terminaux méthaniers régulés

La CRE a encore frappé !

Flash
Info

Le Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE) du 10 janvier avait à son ordre du jour la proposition de fixation des tarifs des terminaux méthaniers régulés, qui concerne les terminaux d'Elengy, filiale d'Engie. Le terminal méthanier EDF de Dunkerque, qui n'est pas sous le régime de la régulation n'est pas concerné par ce texte.

La loi prévoit qu'il revient à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) de fixer ces tarifs, lesquels sont soumis à l'avis du CSE, le ministre de tutelle ayant ensuite en cas de désaccord la possibilité de demander à la CRE de revoir sa copie.

À l'image de ce qui s'est passé pour tous les tarifs de réseaux (distribution gaz et électricité; transport gaz et électricité), **le tarif proposé par la CRE se traduit par une pression accrue sur les personnels, ce qui est inacceptable.**

FO, mais aussi les autres syndicats présents (GGT et CFDT, la CFE-CGC étant absente), se sont vivement élevés contre cette vision de la CRE.

Le groupe Engie mais aussi l'UPRIGAZ (syndicat des entreprises gazières privées) ont exprimé, au contraire leur accord avec le projet et ont voté favorablement

Le texte et l'avis du CSE ont donc été adoptés par 10 voix contre 4.